

# DOXYCARE 40 mg / 200 mg ad us. vet.

## Comprimés sécables pour chiens et chats

### Doxycycline

#### fr Notice d'emballage

#### Information destinée aux détenteurs d'animaux

Information professionnelle destinée au personnel médical, voir [www.tierarzneimittel.ch](http://www.tierarzneimittel.ch)

#### 1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

#### Fabricant responsable de la libération des lots :

Lelypharma B.V., Zuiveringsweg 42, 8243 PZ, Lelystad, Pays-Bas

#### 2. Dénomination du médicament vétérinaire

Doxycare 40 mg / 200 mg ad us. vet., comprimés sécables pour chiens et chats

Doxycycline

#### 3. Substances actives et autres composants

Un comprimé contient :

##### Substance active :

Doxycycline	40 mg	200 mg
-------------	-------	--------

Sous forme d'hydrate de doxycycline	47.88 mg	239.40 mg
-------------------------------------	----------	-----------

Comprimés jaunâtres, ronds et convexes avec un sillon de sécabilité en forme de croix sur une face

Les comprimés peuvent être divisés en 2 ou 4 parties égales.

#### 4. Indications

Antibiotique pour chiens et chats

Traitement des infections bactériennes des voies respiratoires notamment rhinite, amygdalite et pneumonie chez le chien et le chat, causées par *Bordetella bronchiseptica* et *Pasteurella*-spp. sensibles à la doxycycline

Traitement de l'infection à *Ehrlichia canis* transmise par les tiques chez les chiens

#### 5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue à la substance active ou à l'un des excipients.

Ne pas utiliser chez des animaux atteints d'insuffisance rénale ou hépatique.

Ne pas utiliser en cas de problèmes de déglutition ou de pathologies accompagnées de vomissements.

Ne pas utiliser chez des animaux présentant des lésions cutanées connues dues au rayonnement solaire.

#### 6. Effets indésirables

Des effets secondaires sur l'appareil digestif tels que vomissements, nausées, salivation, diarrhée et œsophagite ont été rapportés de manière très rare après un traitement par la doxycycline.

Des réactions d'hypersensibilité, des altérations cutanées par une sensibilité à la lumière et d'importantes altérations cutanées peuvent se présenter après une exposition intense à la lumière du jour.

L'utilisation d'un agent actif de la classe des tétracyclines (tel que présent dans Doxycare) pendant le développement des dents peut entraîner une coloration de la dentition.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'un animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

#### 7. Espèces cibles

Chien et chat

#### 8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Pour administration orale

La posologie est de 10 mg de doxycycline par kilogramme de poids corporel par jour. Par exemple, 1 comprimé de Doxycare 40 mg pour 4 kg PC ou 1 comprimé de Doxycare 200 mg pour 20 kg PC par jour.

Dans la majorité des cas, une réponse est obtenue après 5 à 7 jours de traitement. Le traitement doit se poursuivre pendant 2 à 3 jours au-delà de la guérison clinique pour les infections aiguës. Dans les cas chroniques ou réfractaires, un traitement plus long, soit jusqu'à 14 jours, peut s'avérer nécessaire.

Pour le traitement d'infections causées par *Ehrlichia canis*, la dose est de 10 mg de doxycycline/kg de poids corporel pendant 28 jours.

Les comprimés doivent être administrés avec des aliments (voir rubrique 12).

#### 9. Conseils pour une administration correcte

Les comprimés sont administrés avec la nourriture pour éviter les vomissements.

Afin d'assurer une posologie correcte, il convient de déterminer le poids corporel aussi précisément que possible pour éviter tout sous-dosage.

Les comprimés peuvent être divisés en 2 ou 4 parties égales pour assurer un dosage précis. Placer le comprimé sur une surface plane, face sécable tournée vers le haut et face convexe (arrondi) tournée vers le bas.

Moitiés : appuyer avec les pouces ou les doigts sur les deux côtés du comprimé.

Quarts : appuyer avec le pouce ou le doigt au milieu du comprimé.

#### 10. Temps d'attente

Sans objet

#### 11. Conditions particulières de conservation

Toute fraction de comprimé non utilisée doit être replacée dans la plaquette et utilisée dans les 3 jours qui suivent.

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Pas de précautions particulières de conservation.

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur le contenant.

## 12. Mises en garde particulières

### Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Ehrlichiose (Infection par *Ehrlichia canis*) canine : le traitement doit être instauré dès l'apparition des premiers signes cliniques.

Une éradication complète de l'agent pathogène n'est pas toujours obtenue, mais la prolongation du traitement sur 28 jours conduit à une résolution des signes cliniques et à une réduction de la charge bactérienne. Une durée de traitement plus longue, selon une évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire responsable, peut être requise pour une ehrlichiose sévère et chronique. Tous les animaux traités doivent être surveillés régulièrement, même après la guérison clinique.

### Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Les comprimés étant aromatisés, il y a un risque que les chiens et les chats cherchent les comprimés de manière ciblée et en ingèrent une quantité excessive. Pour cette raison, le médicament vétérinaire doit être conservé hors de portée des animaux.

L'utilisation du médicament vétérinaire doit être basée sur l'identification et l'évaluation de la sensibilité du pathogène ciblé. Si ceci est impossible, le traitement doit se baser sur des informations épidémiologiques et de sensibilité de l'agent pathogène ciblé au plan local/régional.

Une utilisation s'écartant des données présentées dans l'information destinée aux professionnels du médicament vétérinaire peut amplifier la fréquence de bactéries résistantes à la doxycycline et réduire l'efficacité d'un traitement avec d'autres agents actifs de la même classe (tétracyclines). L'utilisation du médicament vétérinaire doit suivre les directives officielles, nationales et régionales relatives à l'utilisation d'antibiotiques. Pour diminuer la probabilité des vomissements et la survenue d'une œsophagite, les comprimés doivent être administrés avec la nourriture.

Le produit doit être administré avec précaution aux jeunes animaux car les tétracyclines sont susceptibles de provoquer une altération permanente de la couleur des dents, lorsqu'elles sont administrées pendant le développement des dents. Toutefois, il est supposé que la doxycycline est moins susceptible que les autres tétracyclines de provoquer cette altération.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux tétracyclines doivent éviter le contact avec le médicament vétérinaire.

Se laver les mains après utilisation.

Si des symptômes, tels qu'une éruption cutanée, surviennent après l'exposition, consulter immédiatement un médecin et lui montrer la notice.

La doxycycline peut provoquer des troubles gastro-intestinaux après une ingestion accidentelle, en particulier chez les enfants. Afin d'éviter toute ingestion accidentelle, remettre les parties de comprimés inutilisées dans l'alvéole ouverte de la plaquette thermoformée et remettre cette dernière dans la boîte. En cas d'ingestion accidentelle, demander immédiatement conseil à un médecin et montrer la notice ou l'étiquette.

### Gestation et lactation :

Aucune information n'étant disponible pour les espèces cibles, l'utilisation du médicament vétérinaire n'est pas recommandée pendant la gestation. Utiliser uniquement après une évaluation des bénéfices et des risques par le vétérinaire traitant.

### Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Le médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé en même temps que certains autres antibiotiques.

Différents médicaments peuvent provoquer des modifications des propriétés du principe actif contenu dans cette préparation. Demandez conseil à votre vétérinaire.

### Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Chez le chien, des vomissements peuvent survenir en cas de prise cinq fois supérieure à la dose recommandée. Des augmentations des paramètres de la fonction hépatique ont été rapportées chez des chiens après administration de 5 fois la dose recommandée.

## 13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

## 14. Date de la dernière notice approuvée

26.11.2021

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses [www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch) et [www.tierarzneimittel.ch](http://www.tierarzneimittel.ch).

## 15. Informations supplémentaires

Cartons avec 5 ou 10 plaquettes de 10 comprimés chacune  
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire  
Swissmedic 68'137

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.